

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Lundi 24 juin 2024

N° DE LA DELIBERATION : 2024039

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Bonot Anne-Marie, Buchon Christine, Croxo Charles, Lafont Eric, Ozil Cyril, Ozil Sylvain, Recht Caroline

Absents : BOURGUET Sébastien procuration à LAFONT Eric, CROXO Stéphanie procuration à BUCHON Christine, LAINE Jean-Michel procuration à RECHT Caroline, SAUVAYRE Jean-Luc procuration à OZIL Cyril

A été nommé secrétaire : Mme Bonot Anne-Marie
NOMBRES DE MEMBRES : 11

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à cette délibération : 11

Date de la convocation : 17/06/2024

Date d'affichage : 19/06/2024

Objet de la délibération : DELIBERATION POUR LA DEMANDE des FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE ALES AGGLOMERATION

Le Conseil Municipal,

Vu la volonté du conseil municipal de permettre le développement de commerces de proximité au sein de la commune,

Vu le projet mené aux abords de l'église, lieu-dit Polygone,

Vu l'opportunité d'y édifier un « espace Drive »,

La commune autorise le Maire à solliciter auprès de la communauté d'Alès-Agglomération un Fonds de Concours exceptionnel 2024 dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) d'un montant de 30 000.00 €, pour le projet de création d'une épicerie/espace-Drive.

Le montant estimatif HT des dépenses s'élève à la somme de 119 444 € HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité de ses membres valide la demande des fonds de concours auprès des services de la communauté d'Alès Agglomération et autorise Mr le Maire à préparer le dossier, et à signer tous les documents afférents à cette demande.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.





Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr